



Seloncourt Dynamique et Solidaire

Des idées, des actions pour une alternative de gauche et écologique
Le bulletin n° 29 de l'association

Et au milieu meurt une rivière



Certaines décisions peuvent être lourdes de conséquences : ainsi, la décision de PMA demandant en 2008 à tous les propriétaires de logement de se raccorder à un réseau d'assainissement vieillissant et sous dimensionné, a eu pour conséquence une dégradation, voire une asphyxie, de notre rivière, le Gland.

Courant 2016, l'association de protection des rivières comtoises, **SOS LRC**, a effectué une **cartographie minutieuse des pollutions** du bassin versant de ce cours d'eau.

Cet inventaire précis des points de rejets d'eaux usées et pluviales dans le Gland, le long de sa traversée de Seloncourt et Audincourt, a fait l'objet de deux rapports remis aux maires des communes concernées.

Afin de présenter les résultats de ces études, **l'ASDS et SOSLRC organisent une conférence débat le 31 mars 2017 à 20h à la salle polyvalente de Seloncourt avec la participation de FNE, la Fédération de Pêche du Doubs, Pro Natura Jura (CH), AAPPMA Audincourt, REVIS, ENVIREau, HUMUS.**

Vous pouvez consulter le **rapport** concernant Seloncourt sur notre site internet, **Seloncourt.net**, ainsi que le **film du collectif SOS LRC « D'où vient la pollution des rivières comtoises ? »** sur YouTube.

Je vous invite à la conférence débat « **Nos rivières. Conséquences de la dégradation des eaux** » Salle polyvalente de Seloncourt le 31 mars à 20 heures.

Fabrice Bertossi, Président de l'ASDS

Le plan Climat énergie et Seloncourt

Le **plan climat énergie territorial**, voté en 2009, donne pour cible à PMA, de s'approprier les objectifs dits des « **3 fois20** ».

- 1. Réduire de 20% nos émissions de gaz à effet de serre**
- 2. Réduire de 20% nos consommations d'énergies**
- 3. Porter à 20% la part des énergies renouvelables dans sa consommation finale**

Pour relever ces défis énergétiques et climatiques d'ici à 2020, chaque commune de PMA doit atteindre ces trois objectifs communs. Nous ne voyons pas apparaître ces cibles dans la politique menée jusque-là dans notre commune.

Certes, quelques mesurette sont prises ... à condition qu'elles soient subventionnées et que le retour sur investissement soit rapide. Cette condition n'est jamais exigée s'il s'agit de goudron : parvis de la mairie, places de parking...

Nous devons réduire de 2,5% par an notre consommation d'énergie. Pour mieux la maîtriser, il faut en connaître le détail, et surtout, **investir dans les technologies innovantes et plus économes.**

La municipalité continue la rénovation de l'éclairage public de plusieurs quartiers sans se soucier des nouvelles techniques mises aujourd'hui à notre disposition. Cette rénovation se fait à minima : on enlève les vieux appareils et on les remplace par un matériel, certes moins gourmand, mais tout aussi primitif.

On en reprend pour 20 ans.

Pourquoi ne pas profiter des diverses subventions pour une réelle modernisation de nos installations et aller chercher, comme beaucoup de communes, **plus de 50% d'économie de consommation d'énergie** (programmation par secteur, atténuation, détection de présence, ...).

En ce domaine, **notre commune doit être l'acteur principal du changement .**



CCAS

Centre Communal d'Action Sociale : 62 000€ non utilisés chaque année

Monsieur le maire, lors de la réunion du CCAS du 5 décembre 2016, a interrompu derechef l'intervention d'Alain Savorgnano à propos de la tarification des repas à domicile. **L'élus SDS proposait de diminuer le tarif du repas** compte tenu du **budget** du CCAS excédentaire de **62 000€** (312 915 € de dépenses et 374 809 € de recettes).

45 repas sont livrés en moyenne par jour. Si le tarif était un peu plus bas, il permettrait certainement à d'autres anciens avec de très petites ressources de bénéficier de ce service. Mais, sans attendre de nouvelles propositions de tarifs, Mr le maire en déclarant : "**qu'on ne va pas nourrir les gens gratuitement tout de même**"! abrège la discussion et passe à la question suivante !

Le débat, la discussion, la délibération Mr le maire s'en moque.

Il a décidé un point c'est tout !

Domage qu'aucun autre élu ou membre du CCAS n'ose lui dire que la réunion plénière du CCAS est, comme le conseil municipal, une réunion pour délibérer, discuter, voire amender et voter ensuite les délibérations. Si ce doit être une simple chambre d'enregistrement des décisions prises par Mr le maire il y a vice de forme et abus de pouvoir.

La démocratie c'est savoir écouter les autres, ce que n'a toujours pas compris le maire de Seloncourt !

Même si on parle de tarifs, lui parler de dépenses supplémentaires le fait immédiatement monter sur ses "grands chevaux" et l'amène à un délire colérique inadmissible pour un maire.

Mais comment vivre quand on est seul(e) avec une pension de réversion de 800 €, un loyer de 300 € à 400 €, le gaz, l'eau, l'électricité, le téléphone ? Il reste pour vivre tout juste 200 € à 300 €.

Un repas livré par le CCAS, même à 5,12 €, cela représente 102,40 € par mois, et donc un reste à vivre de 100 à 200 € pour les autres dépenses de la vie courante.

Il ne s'agit pas de donner les repas mais de pratiquer des tarifs **permettant à tous de bénéficier de ce service et surtout d'utiliser entièrement les fonds dédiés à l'action sociale.**

Une mutuelle complémentaire santé à moindre coût : le CCAS pourrait vous le proposer.

De nombreuses communes en France, de toutes tailles, ont décidé d'adhérer à une mutuelle communale (1646 communes pour « Ma commune, ma santé » de l'association ACTIOM par exemple, soit entre 15 000 et 20 000 adhérents).

Les contrats proposés permettent une économie substantielle à garanties égales, ou plus de garanties à coût égal.

Le cout de la mutuelle complémentaire serait fortement diminué pour les plus modestes, les familles et nombre de retraités de Seloncourt.

L'Association des Maires de France, l'Union Nationale des CCAS, la Mutualité Française soutiennent ces initiatives communales.

Notre CCAS a la possibilité de mettre en place, au profit des habitants intéressés, cette offre solidaire de mutuelle communale. C'est un moyen simple pour être mieux assuré et retrouver du pouvoir d'achat.



« *Quand je vois quelque chose de scandaleux ma première réaction, c'est de m'indigner. La seconde, c'est d'en rire.* »
Maurice Maréchal

Rédaction : Béatrice Roch, Sylvie Werny, Michèle Patois, Serge Bee, Fabrice Bertossi, Alain Savorgnano, Jacqueline et Denis Tisserand, Christian Toitot, et également le concours d'autres membres de l'association.